

18 août 2006

**Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VALLOUREC**

(Eurolist)

1. Par courrier du 15 août 2006, reçu le jour même, complété par un courrier du 17 août, la société Deutsche Bank AG (Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt-am-Main, Allemagne), a déclaré les franchissements de seuils suivants en date du 8 août 2006 :

- franchissement en hausse des seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détention de 6 704 051 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 12,65% du capital et 12,28% des droits de vote de cette société (1) puis
- franchissement en baisse des seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détention de 522 261 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 0,99% du capital et 0,96% des droits de vote de cette société (1) ;

Ces franchissements résultent d'opérations d'achats et de ventes d'actions VALLOUREC réalisées hors marché dans le cadre d'un placement par le déclarant.

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« [Deutsche Bank AG] informe que ces franchissements de seuils résultent d'une activité d'intermédiation dans le cadre d'un placement et en application de l'article L. 233-7 (VII) du code de commerce, précise pour les 12 mois à venir que :

- Deutsche Bank AG n'a pas l'intention d'acquérir le contrôle de la société VALLOUREC, seul ou de concert,
- Deutsche Bank AG n'a pas l'intention de demander la nomination d'un membre ni au directoire ni au conseil de surveillance, et
- Deutsche Bank AG se réserve le droit de réaliser des opérations d'achat ou de vente en fonction des opportunités de marché ».

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 53 007 750 actions représentant 54 603 105 droits de vote.